

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 13

Quorum : 10

PRESENTS : M. JANIN Christian, MME NIVON Nadège, M. PORCHERON Nicolas, MME DUPHOT Anne-Marie, M. AILLOUD Denis, MME BERTHELET Isabelle, M. CAILLAUX Jean-François, MME BROLLES Véronique, M. BAUDRAN Florence, MME JURY Marilyne, MME DIDIER Sophie, M. BENARD Freddy, MME PEYTOUD Stéphanie

EXCUSES : M. CHEVALIER Michel par pouvoir à M. AILLOUD Denis, MME BODEREAU Chantal par pouvoir à MME NIVON Nadège, M. PEREZ Rémi par pouvoir à M. PORCHERON Nicolas, M. LAVERGNE Jérôme par pouvoir à M. VALENCIER André, M. VALENCIER André, M. RONZON Dominique

Président de séance : JANIN Christian

Secrétaire de séance : VALENCIER André

Prochain conseil : 16 septembre 2024 à 19h30

Ouverture ordre du jour

PERSONNEL

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique qu'un agent du service périscolaire a signalé son souhait de travailler moins pour mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. La modification du temps de travail étant possible sans suppression de poste dans la limite des 10% du temps hebdomadaire, une négociation avec l'agent a permis de transformer son temps de travail annualisé de 23.03 heures à 22.64 heures. Il terminera 1 heure plus tôt les lundi, mardi et jeudi et 30 minutes plus tard le vendredi.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Vu la délibération 054-2022 portant création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23.03 heures par semaine annualisées,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la demande écrite de l'agent souhaitant réduire son temps de travail ;

Le Maire propose à l'assemblée la modification du temps de travail de l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet à hauteur de 22,64 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de porter, à compter du 1er septembre 2024, de 23.03 heures hebdomadaires annualisées à 22.64 heures hebdomadaires annualisées le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique

DIVERS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SYNDIC LES GRILLONS

Mme DUPHOT rappelle aux élus que la commune est propriétaire du local de l'agence postale mais aussi de l'appartement situé au-dessus. A ce titre, la commune est le propriétaire le plus important dans la copropriété des Grillons.

Cette copro est gérée par un syndic bénévole.

Afin de remercier le travail réalisé, il est d'usage que, chaque année, la commune verse une participation pour un voyage mais, pour ce faire, la commune doit prendre une délibération.

Un des copropriétaires se charge de collecter l'argent avant de payer le bon cadeau.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une habitude bien ancrée.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil l'habitude prise de verser une indemnité au syndic privé gestionnaire de l'immeuble des Grillons, cette année, une participation de 200.00 € est sollicitée,

Considérant le travail réalisé par M. FERRAND agissant comme syndic,

Considérant l'absence de remarques négatives sur la gestion de ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une indemnité de 200 € en faveur de M. TOULIEUX qui se charge de rassembler les subventions exceptionnelles au bénéfice de M. FERRAND.

DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE (SIM)

Mme NIVON explique aux élus que la commune dispose de 4 délégués aux SIM : 2 titulaires et 2 suppléants

**** ARRIVEE DE M. VALENCIER ****

En regardant le site de la commune, Mme NIVON a constaté qu'un des postes de suppléants était toujours occupé par une élue désormais partie.

Il est à noter que les 2 titulaires sont toujours aux réunions puisqu'il s'agit du Président et de la Vice-Présidente du SIM. Ce qui explique la faible sollicitation des suppléants et donc, de cet oubli. Mme NIVON précise que les suppléants peuvent assister aux discussions mais sans pouvoir voter si le titulaire est présent.

M. CAILLAUX propose sa candidature

**** ARRIVEE DE M. RONZON ****

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Vu les statuts du SIM ;

Vu la délibération d'adhésion au SIM ;

Vu la délibération 030-2020 du 2 juin 2020 portant désignation des délégués au SIM ;

Considérant la nécessité, à la suite de la démission d'un élu du conseil municipal, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE M. CAILLAUX délégué suppléant en lieu et place de Mme Pauline PONS

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES DE L'OISANS

Monsieur le Maire explique au conseil que le département de l'Isère a ouvert un fonds d'urgence pour venir en aide aux communes de l'Oisans. L'association des maires de l'Isère se joint également à ce projet.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts sur un territoire proche du notre, il est proposé au conseil de participer à ce fonds d'urgence.

Mme NIVON estime qu'il est bien d'envoyer des moyens humains ou financier.

Monsieur le Maire propose une fourchette entre 500 et 1000 euros

Mme PEYTOUD demande à qui va être versé l'argent, Monsieur le Maire lui répond que ce sera directement au fonds créé par le département.

M. PORCHERON propose 750 €, M. RONZON préfère 1 000 €.

M. CAILLAUX estime le geste solidaire, M. RONZON fait remarquer que la destination des fonds est connue.

M. BERNARD demande la liste des communes sinistrées, Monsieur le Maire projette la liste demandée.

M. BERNARD et plusieurs élus souhaitent envoyer un courrier en complément de l'aide financière, Monsieur le Maire approuve l'idée.

Mme PEYTOUD remarque qu'Eyzin-Pinet a été relativement épargné par les problèmes climatiques jusqu'à présent, M. VALENCIER fait tout de même remarquer quelques problèmes liés aux inondations.

Les élus s'accordent sur un montant de 1000 €

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Considérant les intempéries qui ont durement frappé les communes de l'Isère et particulièrement celles de l'Oisans,

Considérant le relais de l'association des Maires de l'Isère,

Considérant l'initiative du département de l'Isère de créer un fonds d'aide d'urgence

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'abonder ce fonds d'aide d'urgence à hauteur de 1 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et mandat nécessaire

DEMANDE à ce qu'un courrier de soutien soit émis aux 3 communes concernées par le fonds de soutien

INFORMATIONS

PC et DP

Monsieur le Maire donne lecture des derniers permis de construire et déclarations préalables qui ont été rejetées ou approuvées.

INTERCOMMUNALITE

Commission voirie

M. PORCHERON indique avoir assisté à cette commission où il a été question du renouvellement des conventions avec les communes. Ceci est issu d'un important travail d'échanges et de débats. Plusieurs choix étaient à faire notamment le fait de supprimer la dotation voirie mais la reprise de l'ensemble de la compétence par l'agglomération, la continuité de ce qui était aujourd'hui ou de rendre la compétence voirie aux communes.

Aujourd'hui, il est décidé de prolonger la convention mais, en tous les cas, si des demandes sont réalisées, le budget restera constant et toute modification devra faire le jeu de d'équilibre entre communes.

Monsieur le Maire signale que la plupart des communes sont en positif pour cette dotation. Il ajoute que ces discussions sont en réactions aux commentaires de la Cour Régionale des Comptes (CRC). M. PORCHERON précise que les travaux réalisés au nom de l'agglomération doivent pouvoir être justifiés et quantifiés.

M. CAILLAUX demande si les communes peuvent être inquiétées, Monsieur le Maire lui répond que, pour Eyzin-pinet, tout est déjà quantifié et justifié.

Concernant le contournement de Longes, M. Porcheron indique que celui-ci sera revu en plus modeste.

Ordures ménagères

Mme NIVON indique avoir assisté à un bureau où il a été question des ordures ménagères. L'objectif est toujours de diminuer le nombre de déchets. Il y a quelques années, il y avait 96 kilos de trop par habitant et par an. L'objectif était de supprimer ce surplus. En 2023, il reste toujours 30 kilos de trop.

À la suite de la demande de plusieurs communes, il est prévu que d'ici 2026 il y ait des bacs jaunes individualisés et organiser un ramassage hebdomadaire alterné entre bac jaune et bac déchets ménagers.

Monsieur le Maire espère que ceci diminuera la surface des points d'apports volontaires, M. PORCHERON espère que ceci incitera à encore plus de tri.

Au sujet du tri, Mme NIVON revient sur un échange qui avait eut lieu au sujet des associations communales et du tri. Aujourd'hui, les associations fournissent un effort mais doivent vider les produits dans les PAV. Ceci n'est pas pratique et il faut penser à autre chose.

M. BERNARD regrette que les cartons ne soient pas acceptés dans les PAV, Monsieur le Maire approuve, d'autant que les cartons sont les plus faciles à trier.

Mme NIVON fait remarquer que les décideurs ne se rendent pas comptes des démarches et de la complexité dans les campagnes. Il existe un problème également à la cuisine ou même à la piscine intercommunale. Une volonté de faire le tri existe mais où le mettre ?

M. BERNARD demande si l'agglomération travaille avec les commerçants pour limiter les déchets à la vente, Mme NIVON répond que le travail actuel porte surtout sur les gros consommateurs et les restaurants.

Concernant la déchets alimentaires, Monsieur le Maire signale que de nouvelles poubelles devraient être installées avec des sacs biodégradables pouvant servir pour le compost.

Monsieur le Maire signale également que les déchetteries sont ouvertes à tous les habitants et qu'il y aura à la rentrée une séparation entre les particuliers et les professionnels. Pour l'est du territoire, une nouvelle déchetterie, totalement automatisée et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 a ouvert à la zone du Rochet d'Estrablin.

Mme DIDIER demande si une ressourcerie n'était pas en projet, Mme NIVON répond par l'affirmative. M. RONZON estime que le projet est un peu à l'arrêt, Mme NIVON lui répond qu'une ressourcerie a pourtant été inaugurée, Mme DIDIER s'étonne et demande sa localisation, Mme NIVON répond qu'elle est à Estressin.

Mme DUPHOT demande comment fonctionnent ces ressourceries, Mme DIDIER lui répond que les particuliers déposent des éléments dont ils n'ont plus l'utilité, la ressourcerie les rénove puis les remet à la vente. Mme DUPHOT si tout ceci est géré au niveau de l'agglomération, Monsieur le Maire répond que cette activité est nécessairement subventionnée pour être à l'équilibre. Mme DIDIER imagine que cette structure fonctionne avec du personnel en réinsertion.

INFORMATIONS

Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe le conseil que la gendarmerie a rendu son rapport concernant la vidéoprotection. Dans ce rapport, il est proposé l'installation de 17 caméras mais l'idée est de faire le projet en 2 phases pour obtenir un maximum de subventions. Il est espéré un taux de 70%.

Pour préparer le dossier, 3 bureaux d'études ont été consultés mais 2 seulement ont répondu. La commune est désormais dans une phase d'analyse des offres.

M. CAILLAUX demande s'il existe déjà une idée des lieux d'implantation, Monsieur le Maire répond par l'affirmative et tous les élus peuvent venir consulter le projet en Mairie.

M. RONZON demande si Chaumont sera couvert, Monsieur le Maire répond par la négative. Vu le budget et l'éloignement, Chaumont sera couvert dans un deuxième temps.

M. CAILLAUX demande si le terrain de foot sera couvert, Monsieur le Maire ne peut pas donner de réponse absolue aujourd'hui.

Mme DIDIER comprend que les subventions seront pour l'investissement mais quid du fonctionnement, Monsieur le Maire le reconnaît mais les bureaux d'études ont annoncé des coûts limités pour la maintenance.

Dans les atouts, Monsieur le Maire signale qu'à Chuzelles, un PAV était constamment délabré. Depuis l'installation de la vidéoprotection, il n'y a plus de problèmes à signaler.

Terrasses du château

Monsieur le Maire informe le conseil que la réception des travaux des parties communes du lotissement des terrasses du château sera réalisée en fin de semaine. Quelques réserves perdurent concernant le réservoir d'eau et un doute perdure sur sa capacité à absorber les débits en cas de forte pluies.

M. PORHCERON signale tout de même que ce sont les services de l'eau de VCA qui ont donné les dimensions.

M. RONZON revient sur la prévention et l'information des riverains du respect des 5 mètres par rapport au fossé existant pour créer un mur ou une construction, Monsieur le Maire signale être déjà intervenu sur le sujet.

Monsieur le Maire estime que le bureau d'étude n'a pas bien travaillé sur le sujet puisqu'il a fixé l'altimétrie en fonction de l'entrée des garages mais les terrains sont en pente.

M. RONZON est satisfait du recalibrage du fossé.

Monsieur le Maire n'est pas inquiet. Plusieurs tuyaux ont été installés et une traversée de route créée, M. PORCHERON affirme aussi sa confiance.

Route de Meyssiez

Monsieur le Maire demande si les élus ont des retours concernant les travaux route de Meyssiez.

M. RONZON estime la voie belle, M. BERNARD fait retour de critiques concernant le stationnement. La plupart des usagers ne peuvent pas descendre du côté du mur. Monsieur le Maire en est conscient mais estime que les places sont peu utilisées et qu'il fallait respecter les différents gabarits.

M. CAILLAUX demande quand les marquages seront effectués, M. PORCHERON lui répond qu'une réunion est prévue ce mercredi où il en sera question.

M. CAILLAUX signale des problématiques de stationnement et demande si des potelets seront installés pour éviter le stationnement des véhicules, M. PORCHERON lui répond que c'est effectivement prévu.

M. BERNARD demande si un affichage sera réalisé pour les vélos, M. PORCHERON répond par l'affirmative, des panneaux et des marquages seront apposés en ce sens ainsi que pour les piétons.

Mme NIVON a pu constater que le trottoir était déjà utilisé par les usagers de la maison d'autonomie y compris en fauteuils.

Mme NIVON signale que l'angle de la voie devant le bureau de tabac laisse peu de possibilité, Monsieur le Maire signale qu'il y aura prochainement un stop installé. M. BERNARD s'étonne et demande confirmation qu'un stop sera installé à cette intersection, Monsieur le Maire reprend sont propos en précisant que le stop sera installé à la sortie des lotissements.

Mme DUPHOT demande si toutes les priorités à droite seront supprimées, M. PORCHERON répond par l'affirmative.

M. BERNARD estime intéressant que soit organisé un comparatif de vitesse avant et après ces suppressions.

Projet école

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet sera phasé. La priorité se porte désormais sur la rénovation de l'école maternelle et de son préau. Il y aura un changement des ouvrants et une isolation par l'extérieur. L'intérieur sera ré aménagé avec notamment une nouvelle classe et une salle de sieste dédiée.

Les préaux seront démontés et remplacé par un nouveau.

Dans cette phase est prévu la destruction de la maison Fanjat.

Mme DIDIER demande si les équipements récupérés iront à une ressourcerie, Monsieur le Maire n'y est pas opposé.

Mme DUPHOT signale que le projet reste en cours de structuration et doit continuer à voir comment vont s'articuler les phases.

M. CAILLAUX demande le calendrier des travaux, Monsieur le Maire lui répond qu'il est encore trop tôt mais il espère finir la phase 1 en 2016.

La phase 2 dépendra aussi de la natalité, il n'y aura pas de problématique pour la rentrée à venir mais à la rentrée 2025 il y aura 38 départs de CM2 contre seulement 20 entrées (chiffres juin 2024).

Mme PEYTOUD fait remarquer que ces chiffres sont très irréguliers, M. PORCHERON rappelle qu'avant le COVID, le nombre d'enfant à l'école augmentait tous les ans et il a fallu d'ailleurs ouvrir une classe en 2018. Depuis le COVID, le nombre d'enfants diminue doucement tous les ans.

Monsieur le Maire espère que le nouveau lotissement amène quelques enfants mais il a constaté que plusieurs biens ont été acquis par des investisseurs pour les louer, souvent à des membres de leur famille âgée.

Voyage Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Mme NIVON fait un retour sur le voyage du CME à Paris qui s'est très bien passé. M. CAILLAUX souligne l'excellent article dans le Dauphiné Libéré.

Mme NIVON évoque le très bon accueil par le Sénateur qui a été maire pendant 24 ans. Lui-même avait mis en place un CME dans sa commune.

M. CAILLAUX explique que le sénateur a été très ludique et didactique dans ses explications. Il a réussi à se mettre au niveau des enfants.

Monsieur le Maire le rejoint en rajoutant qu'il a aussi créé un jeu de rôle avec les enfants, qui est Maire, qui est ci, qui est ça.

Caravan'Jazz

Mme NIVON fait le bilan du Caravan'Jazz qui s'est bien passé dans l'ensemble. Elle estime que les participants étaient un peu clairsemés mais d'autres Maires ont estimé qu'il y avait beaucoup de monde.

Mme NIVON regrette le manque de participation pour le rangement. Elle remercie tous ceux qui ont été présents car tout devait être démonté et rangé avant la nuit.

M. BERNARD demande le nombre de personnes présentes, Mme NIVON a du mal à lui donner une réponse vue l'installation étalée.

Mme DUPHOT demande le bilan financier, M. VALENCIER lui répond que le comité a fait ses comptes. Il apparait que la manifestation n'a pas rapporté grand-chose surtout au regard du travail demandé.

Mme NIVON fera remonter la critique que le groupe de musique était le même en semaine 1 et en semaine 2 alors qu'autrefois un nouveau groupe était présent chaque soir.

M. BERNARD regrette qu'il n'y ait pas eu plus de communication à l'école.

13 juillet

Mme NIVON fait le bilan du 13 juillet. Elle rappelle que c'est le comité des fêtes qui organisait l'animation et la buvette, la commune ne faisait que financer le feu d'artifice (contrairement à ce qui a été inscrit dans le bulletin)

Elle rappelle qu'il y a toujours besoin d'aide pour l'installation et le démontage.

Ciné été

Mme NIVON indique que les élus recevront un mail récapitulatif plus tard dans l'été.

Séance levée à 19h58

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER